

Automnales de la Décroissance

Atelier démocratie

Dimanche 27 octobre 2024 9h30-12h

Table des matières

1 Démocraties	2
1.1 Vincent Cheynet – « La Décroissance »	2
1.2 Bernard Legros - Kairos	2
1.3 Pascal Halary – Stop, Le Paris débranché	3
1.4 Étienne Chouard – médias et constitution	3
2 Les systèmes démocratiques	6
2.1 Claude Kaiser maire d'un village	6
2.1.1 Le municipalisme libertaire	6
2.1.2 L'assemblée citoyenne communale	7
2.1.3 La perception par les élus et les institutions	9
2.2 Michel Simonin (Eppoc)	12
2.2.1 Instituer une procédure d'appel au peuple	12
2.2.2 Pour un droit de veto populaire	14
2.2.3 Tirer au sort le Sénat	16
2.3 Étienne Chouard : le RIC constituant	23
2.3.1 Sur le tirage au sort	23
2.3.2 Les ateliers constituants	25
2.3.3 Sortir de l' "entre-soi" et être démocrates	27
2.4 Le RIC législatif (Yannick Saenger, association 3 R)	29

Transcription des enregistrements par Julien Birlinger et Catherine Sbaiz
(Eppoc)

1 Démocraties

1.1 Vincent Cheynet – « La Décroissance »

Normalement les journalistes sont un contre-pouvoir, le problème c'est qu'aujourd'hui les médias sont le pouvoir, c'est le point central. On est dans une « médiacratie ». Les médias formatent l'opinion. L'opinion c'est du beurre, on en fait ce que l'on en veut. La réalité du pouvoir se trouve là. Quand on analyse la structuration économique des médias, on tombe sur les 10 milliardaires et l'État qui détiennent ce pouvoir. Si on commence à analyser profondément ce phénomène, on se barre définitivement l'accès à la parole publique. C'est pour cela qu'il y a beaucoup de gens qui essayent de louvoyer, de glisser ce sujet tellement dérangeant sous le tapis. Évidemment pour des raisons bonnes ou pour des raisons d'égo certaines personnes ont envie de parler dans ces grands médias. C'est le sujet central, ça dérange énormément. On est vite accusé de tous les noms. Il y a une personne qui a fait un article sur notre mouvement en disant que critiquer les médias c'est de l'antisémitisme. Alors que dans les grands médias, certes il y a des juifs, mais ce sont surtout des capitalistes qui servent leurs intérêts. C'est bien logique quand on est riche on veut s'approprier les médias. Pour moi le sujet de la médiacratie est quelque chose de central et on doit en parler.

1.2 Bernard Legros - Kairos

Kairos en est au n° 66 « la république au bord du chaos » dont un article de Pascal « No pub no sub ». Nos seules ressources sont nos abonnements et les produits dérivés. Le gros problème c'est le non réabonnement. La tendance est baissière. Kairos qui passe de 4500 à 1800 abonnés. Idée : l'abonnement devrait être avec tacite reconduction. C'est ce qui va être fait. L'abonnement électronique est de 30 € / an. Ce qui distingue Kairos : c'est un journal vraiment critique. Les autres journaux faussement critiques s'arrêtent à des limites (dettes, écologie, ...). Vous pouvez dire tout ce que vous voulez mais si vous dites que les dirigeants sont corrompus c'est la ligne rouge : suppression des subventions avec un déséquilibre des comptes. Avant le COVID 2 critères : il ne fallait pas être soutenu par de l'argent privé. Maintenant, il y a 15 critères. Pour avoir les subventions, c'est un véritable chemin de croix et il faut ramper. Si vous êtes connu vous passez au-dessus de la pile. Depuis les nouvelles élections en Belgique, c'est le MR qui est aux manettes. C'est le parti qui nous déteste le plus (droite libérale = macroniste ou républicain). La nouvelle ministre des médias est MR donc c'est difficile d'avoir les subventions. Dans la salle : combien d'abonnés pour survivre ? Il faudrait

4000 à 4500 abonnés on serait sauvé. Remarque : c'est compliqué même en France il faut faire des virements. C'est un problème. On peut s'abonner via un nouveau site Internet. Il faut que la page d'abonnement soit simple. Dans la salle : sur le 4ème pouvoir en Belgique, Kairos a fait un organigramme des médias en Belgique et a démontré que les médias sont détenus par les pouvoirs de l'argent. Nos ennemis se trouvent aussi dans la presse. Nous sommes le miroir de la mauvaise conscience... Les rédacteurs en chef prennent les ordres au gouvernement, à la commission ou chez des Privés. Depuis le COVID c'est pire. On a vu que les médias sont aux ordres du Gouvernement. Pierre Robert en conférence à Bruxelles disait que la classe politique a peur des médias. L'autre moitié, c'est la presse qui a peur des gouvernements. La presse relaie l'info du gouvernement. RTBF = public. Le soir et la libre Belgique ne tiennent que par les subventions. Question : sont-ils aux mains de milliardaires Français ? La RTBF non mais dans le soir oui. C'est quand même des grandes familles.

1.3 Pascal Halary – Stop, Le Paris débranché

Pascal Halary : merci à Vincent. Si ce journal existe c'est grâce à La Décroissance. On a choisi de se recentrer sur la banlieue parisienne. J'envie La Décroissance qui se fait taper dessus. Nous à Stop on nous oublie. Nous sommes totalement invisibles. Nous ne sommes pas alternatifs. Nous sommes distribués en kiosque on tire à 5000 exemplaires. Le but c'est d'être dans le système. Quand nous sommes sortis seuls 2 journaux ont parlé de nous (La Décroissance et Kairos). Nous ne sommes pas rentables c'est du bénévolat. C'est triste d'en être là. Les ordonnances de la libération n'existent plus. Le monde d'aujourd'hui est dans le bourrage de mou. Pourquoi on ne paierait pas pour ouvrir sa gueule ? Je préfère ouvrir ma gueule. Il y a environ 100 personnes qui nous achètent. On paie pour parler.

Vincent C. : anecdote pour illustrer la réalité du moment : quand Eric Ciotti est parti avec le RN, il a passé un coup de téléphone à Bolloré. Bolloré a donné son accord et ensuite il a rejoint le RN. C'est important de nommer le pouvoir.

1.4 Étienne Chouard – médias et constitution

Étienne : il y a un enjeu central. On peut toujours discuter entre nous quand les masses sont rivées sur les écrans ? Les enjeux de la constitution sont très importants. Il y a beaucoup d'incohérence sur notre souveraineté. Sur les Médias, il me semble que ce qui donne le pouvoir aux médias, c'est la procédure de l'élection ; c'est l'élection qui a permis aux grands marchands

de prendre le pouvoir. Dans l'ancien régime les marchands étaient contrôlés. Ils avaient juste le droit de vendre les surplus. On le sait depuis la nuit des temps. Par un processus constituant (17ème en Angleterre et 1789 en France), les marchands ont pris le pouvoir. Ils ont mis une procédure nouvelle qui a permis aux plus riches d'aider ceux qui se présentaient. Ainsi les candidats aidés gagnaient les élections. Ça a permis d'accéder au pouvoir politique. En instituant l'élection, ils ont acquis le pouvoir de faire les lois. La responsabilité limitée des entreprises, la subordination des salariés au propriétaire (c'est féodal), ce sont des lois écrites par les marchands. La domination du capital, la dinguerie croissanciste et extractiviste est d'abord marchande. Ça ne provient pas des moyens de production mais des marchands et la clé, c'est l'élection de représentants. A Athènes le pouvoir était aux pauvres car les élections se faisaient principalement par tirage au sort. L'élection de représentants a permis de relier le pouvoir économique au pouvoir politique. C'est une catastrophe planétaire. Les marchands sont des usuriers. Avant on s'en débarrassait tous les 50 ans. Il y avait des jubilés, on se débarrassait des usuriers. Au 19ème siècle la place des marchands est devenue centrale. L'élection donne le pouvoir à la population de désigner des acteurs politiques. Depuis le milieu du 19ème siècle, il fallait donc des médias (journaux, statistiques...), soit une fabrication de l'opinion par les riches. Dans la constitution que nous devons écrire, il faut décrire ce qu'est un journaliste et écrire le statut du journaliste.

La constitution que je propose commence par un lexique ... dire ce qu'est un citoyen, la démocratie, un représentant ... Il faudrait que les représentants préparent les lois que nous voterions par référendum. Définition d'un journaliste : les citoyens attendent que les journalistes soient un contre-pouvoir. Un journaliste sportif est un oxymore ... il faudrait trouver un autre mot (narrateur, témoin). Le journalisme est un rouage fondamental dans la démocratie. La population aura un risque de se tromper. Nous risquons de nous tromper. Pour se tromper le moins possible il faut que par la loi les tenants et les aboutissants soient mis en scène, et discuter. Les journalistes mettent en scène les conflits et doivent inquiéter le pouvoir. Il faut interdire aux riches d'acheter les pouvoirs. A chaque fois qu'on met un grand principe sans prévoir l'organe qui applique ce principe cela ne sert à rien. Il faut un budget, des moyens. Il faudrait que les journalistes soient payés comme les juges, ce serait plus difficile de les acheter. Il faudrait une chambre de contrôle des journalistes, tirée au sort. Si on les institue, il ne faut pas qu'ils ne soient pas sans contrôle. Pour que nous n'ayons rien à craindre des pouvoirs, il faut les contrôler. Il faut écrire les contrôles. Faire des journalistes des fonctionnaires. Comme on paye les juges, on paye les journalistes pour qu'ils soient indépendants notamment des riches, mais en même temps, ils ne deviennent

pas tout puissants. Il y a une autre possibilité. Lors de la rédaction de la constitution, quand vous devrez réfléchir sur le journalisme, il faut décider comment on les inquiète. Il faut créer des SCOP pour le journalisme. Les SCOP appartiennent à ceux qui travaillent. Il faut travailler à l'institution du journalisme. Les riches ont pris le contrôle des médias et dans la création de la constitution. Ce qu'on observe c'est que les journalistes sont va t-en guerre. Quand on analyse les journaux avant la première guerre mondiale, ils sont va t-en guerre comme aujourd'hui. Avant la 1ere guerre mondiale, le journal « Le Temps », ancêtre du « Monde », incitait les jeunes français à faire la guerre, puis a collaboré lors de la 2eme guerre, c'est pour cela qu'il a changé de nom. L'importance des médias dans la venue des guerres est énorme. Quand vous voyez la puissance du travail d'Assange, pour résister à la guerre en dévoilant les mensonges et les crimes de guerre des États, quand vous voyez le martyr d'Assange, Assange est ce que doit être un journaliste. Il faut que quelqu'un comme Assange soit le modèle du journaliste.

Nathanaël : peux-tu faire une transition avec l'échelle municipale pour enchaîner avec Claude ?

Étienne : l'auto-institution de la société comme disait Castoriadis de manière théorique, je suis dans le prolongement de cette réflexion. C'est à nous d'instituer la société. De toute façon cette auto-institution va commencer par le niveau local forcément, ça ne va pas commencer au niveau national ni européen. Tous les enjeux de la constitution : médias, monnaie, tirage au sort, les mandats, il y a une trentaine d'enjeux, ils sont valables à tous les niveaux du local au mondial. La démocratie va advenir sauf s'ils détruisent tout. Aujourd'hui nous sommes des enfants démocratiques (statut dégradant d'électeur), nous allons devenir des adultes. Nous allons libérer les communes en écrivant leur constitution, et nous allons nous confédérer en communes libres. A mon avis il n'y a pas de difficulté à créer une démocratie mondiale, à partir du moment où l'on a compris que c'est à nous de constituer.

Vincent C. : je défends cette idée avec Serge Halimi : donner à l'Etat le pouvoir de financer les médias est dangereux. Car de toute façon la main qui donne dirige. Retomber dans une logique communiste ou la presse serait gérée par l'État, même avec des mécanismes de régulation venant de l'État, on aurait automatiquement une presse au service de l'Etat. Ce ne serait pas un service à rendre à la presse de transférer les médias des riches à l'Etat. Aujourd'hui des personnes contestent le pouvoir de Bolloré, mais moi je préfère avoir un pluralisme des médias qui se tirent dessus. Je pense que la garantie de l'existence de la liberté de la presse, c'est qu'elle se finance elle-même.

Thierry : la question c'est comment faire pour rendre la presse indépendante ? Tu as présenté un éco-communisme des médias. Moi je propose

un éco-socialisme des médias : un système de coopérative de travailleurs journalistes, qui ne sont pas subventionnés. Un peu comme le journal La Décroissance. Simplement aujourd'hui c'est difficile d'exister car vous êtes en concurrence avec des multinationales. Cependant les marxistes disent que l'économie est au cœur du système, et en son cœur la propriété privée. Quand tu es propriétaire dans une coopérative chacun à une voix. Il faut que tout le monde soit dans une coopérative, ça doit être la base de la société.

Intervenant : La proposition d'Étienne propose quelque chose de plus ouvert, ce n'est pas du communisme ... Étienne : et il ne faut pas un diplôme.

Vincent C. : il faut accepter ce débat. L'hypothèse d'Étienne est défendue par ACRIMED, qui a une ligne communiste (soutient à un journalisme d'Etat). Serge Halimi a répondu à cela, c'est un débat légitime. L'Etat nécessairement a sa logique. Nous ne sommes pas d'accord. Michel : vous avez d'un côté une vision idéale de l'État (Etienne) et de l'autre une vision de l'Etat actuel (Vincent, Thierry). Étienne : on peut imaginer un Etat idéal par exemple le Chiapas. Thierry : même dans un Etat idéal il faut un contre-pouvoir Étienne : ça dépend, il y a des façons de financer qui rendent indépendant. Par exemple un juge tu le payes et il est indépendant.

Vincent C. : le pire du système pour moi c'est le système des juges. Tu donnes un pouvoir absolu aux juges, la société se judiciarise et c'est ce qu'il y a de pire. Les juges ont tendance de s'accaparer un pouvoir qui dépasse leur fonction. ... C'est comme le développement, il faut regarder le développement réel et pas le développement théorique.

Etienne : en même temps que tu vois le problème il faut réfléchir aux solutions. Tu peux imaginer un financement automatique du journalisme. Certains proposent que l'Etat propose au contribuable, sur leur fiche d'impôt, une liste de journaux qu'il souhaite financer. Thierry : il y aura toujours un problème pour justifier l'arrêt des aides. Nathanaël : il y a énormément de malentendus. Si on écoute ce que dit Etienne, il dit qu'il faut des contre-pouvoirs. On enchaîne.

2 Les systèmes démocratiques

2.1 Claude Kaiser maire d'un village

2.1.1 Le municipalisme libertaire

Pour rebondir sur ce qu'Etienne a dit sur les communes, qui vont devenir l'État, je suis le maire d'une petite commune dans la Meuse. Je vais vous raconter l'expérience sur ma commune. Je réfléchis à la démocratie depuis

longtemps. Il y a quelques années, l'ancien maire de la commune (un militaire très autoritaire) est venu me voir, il me dit « j'en ai ras le bol, j'arrête mais je ne veux pas laisser tout à veau l'eau. Toi tu as de l'expérience tu as été maire il y a 20 ans ». Je lui ai dit pas de problème, je veux bien mais je fais une assemblée citoyenne. C'est quoi une assemblée citoyenne? Je rassemble les gens, ils décident et moi j'exécute leurs choix. L'ancien maire rigole comme jamais. « Mon pauvre j'ai jamais rien vu de si drôle. Vas-y, je te laisse 6 mois ». J'ai réuni 11 personnes. J'ai envoyé un courrier à tous les habitants leur expliquant notre méthode. Nous sommes élus (mais pas de liste en face). J'imaginai qu'il y aurait maximum 20 personnes. Première assemblée : 35 personnes. J'étais ému de les voir arriver. On décide du fonctionnement de l'assemblée pour échanger et on sort de la première assemblée avec une charte. Deuxième réunion : on vise à identifier des projets. On organise le débat avec des post-it. De nombreuses idées sortent (autonomie alimentaire, sécurité routière ...). Pour se faire la main, on décide de travailler sur la sécurité routière dans la commune, et les jeunes voulaient un city stade.

L'assemblée suivante il y avait plus de monde et depuis 4 ans il y a toujours du monde à chaque assemblée. Il y a 107 personnes qui ont participé à au moins une assemblée, et une assemblée a réuni 80 personnes sur un village de moins de 200 personnes avec 56 gosses et 120 électeurs. Le rêve d'Etienne que les gens s'approprient la démocratie est réel. Là c'est vraiment eux qui décident. Même si je ne suis pas d'accord avec un projet, je l'exécute, je suis le fonctionnaire qui applique le choix des habitants. Depuis, les gens ont confiance. Nous ne sommes pas un village exceptionnel. A ma grande surprise ça fonctionne. Je vais vous donner un exemple : le city stade, j'étais contre c'est en synthétique, c'est fermé pour jouer au ballon. J'étais contre, on discute ... 80/100 des gens sont pour. Donc on y va, je vais chercher des devis ... Ils ont choisi le modèle en bois. Je demande les subventions 80/100 pour 70 000 €. Nous à coté on a monté une pétanque pour les vieux. Maintenant c'est devenu un lieu de rencontre. Un jeune m'a interpellé : tu vois tu étais contre et c'était une bonne idée. Il avait raison, le city stade est devenu un lieu de rencontre. Si j'avais été un maire normal, les jeunes n'auraient jamais eu un city stade. C'est la magie de l'assemblée qui a permis cela. Moi le vieil écolo je voulais pas de ça. L'assemblée a permis de se connaître et de discuter. Je suis devenu ami de cœur avec des gens opposés à ma pensée politique. 4 ans après ça continue.

2.1.2 L'assemblée citoyenne communale

Une dernière chose : ça a donné la parole aux petites gens. Dans un conseil municipal les grosses familles d'agriculteurs ont le pouvoir. Dans le cadre

des assemblées, c'est les petites gens qui ont le pouvoir. Par exemple, on a racheté le restaurant du village pour y mettre un couple de restaurateur issu du village. Je pensais qu'on était tous pour ce projet. J'ai présenté le projet la fleur au fusil (400 000 €). Les notables sont vent debout contre le projet ... c'est trop cher, ce n'est pas le rôle d'une commune... Je repars pour faire des devis, compléter les informations ... Les « petite gens » se sentaient humiliés car ils voulaient le projet. Un mois plus tard lors de l'assemblée, je présente le projet (il y avait 80 personnes). Et le projet est passé avec 65 pour, 7 ou 8 contre et quelques abstentions. Il y a eu de l'émotion, il y a eu des larmes ... la lutte des classes. Dans les grandes familles, une a pris très mal la chose et une autre ne reviendra plus. Ils refusent de partager le pouvoir.

Ce n'est que des sujets locaux, mais ça a donné naissance à des projets extraordinaires. Par exemple un projet d'éolienne communale. Je suis contre l'éolien mais le principal reproche fait au développeurs éolien c'est qu'ils s'en mettent plein les poches. Ils sont adossés à des grands groupes financiers. On s'est posé la question, mais pourquoi une commune ne pourrait pas faire comme eux ? Et acquérir des éoliennes. On s'est renseigné, il n'y a qu'une seule commune en France qui a des éoliennes communales, c'est Montdidier dans la Somme. C'est maintenant une commune parmi les plus riches de France, tout est gratuit (piscine, cinéma ...). On a fait venir la mairesse, qui nous a dit que c'est une super idée, elle ne comprend pas pourquoi personne ne fait cela. On s'est lancé dans l'affaire, on en est qu'au début, mais c'est l'assemblée qui a lancé cette idée sur proposition d'une personne. On a un autre projet d'autoconsommation collective solaire, avec l'idée de coupler cette autoconsommation avec un système de stockage, mais pas dans des batteries car ce n'est pas écolo. L'objectif est de stocker l'énergie dans des bassins, des micro STEP. La journée, on utilise l'électricité en trop pour pomper l'eau du bassin du bas vers un bassin plus haut et la nuit on turbine l'eau et on récupère une partie de l'énergie. Avec ce système on peut être autonome à 70/100. Encore une fois c'est l'imagination de l'assemblée qui a permis de trouver cette idée. Il y a plein d'idées dans 50 têtes, plus que dans celle d'un maire autoritaire. Dans la salle : l'autre avantage, si on s'aperçoit qu'on a fait une erreur on peut aussi reconnaître ses erreurs, on a le droit à l'erreur. Les erreurs on les fait nous-mêmes, on ne va pas se les faire imposer par une bande de cons.

Vincent B : j'ai 2 questions, la régularité de l'assemblée et qui fait l'ordre du jour.

Claude : il n'y a pas de régularité précise, c'est en fonction des besoins et des projets. L'année dernière il y en a eu 8 cette année on en est à la cinquième. A chaque assemblée il y a 3 personnes qui se proposent pour

préparer la suivante (ordre du jour . . .). Il y a une boîte à idée dans le village, ils sont chargés d'ouvrir la boîte à idée et de voir ce que proposent les gens. Nous le conseil municipal on fait aussi des propositions. Ces 3 personnes trouvent la date, les horaires, ce sont des assemblées qui durent 2h, pas 2h05 ni 2h10 : après c'est apéro, sinon les gens ils se lassent. Réfléchir pas plus de 2 h. Autre chose on a appris des erreurs de Saillan. On a vu qu'ils proposaient aux gens de monter les dossiers avec les élus et ça ce n'est pas possible car c'est trop pénible. Les dossiers sont montés par les gens qui sont payés pour ça. En tant que maire je gagne 500 € par mois, c'est mon boulot de monter les dossiers. Les gens ont des vies de merde, ils ont des problèmes, c'est difficile de s'arracher de son chez soi, ou l'on se repose, pour venir co-décider. On est plus dans la Grèce antique avec notre société qui nous abrutit. Si en plus on leur demande de mettre en musique, ils vont s'épuiser. C'est à nous les élus de mettre en musique, ça ne nous donne pas un pouvoir supplémentaire, je monte le projet avec une fidélité exemplaire à la décision prise. On me pose toujours la question, je leur réponds, je suis payé pour ça, la secrétaire de mairie aussi. Il ne faut pas que les gens s'impliquent dans les détails techniques.

2.1.3 La perception par les élus et les institutions

1 :11 :35 – Dans la salle : j'ai 2 questions : fais-tu partie de l'association des maires de France ? Et as-tu senti une limite, comme si tu effrayais la communauté de communes, le département ?

Claude : surtout pas, je ne fais pas partie de l'association des maires de France. Pour l'instant on est regardé avec les yeux de l'amour par les autres collectivités. Le Président du Régional m'a fait venir dans une réunion de maires pour expliquer comment faire dans les projets de transition énergétique, pour que les populations soient mieux associées. Je m'attendais à me faire laminer par les élus car on a inversé le paradigme : la population doit être informée du moindre changement. On doit être des délégués à la place de dirigeants. Les élus étaient tous contents. Quant à la communauté de communes, on a pas eu de gros dossiers depuis le début du mandat. J'ai dit au Président que si il y avait un gros projet (construction d'une piscine . . .), j'ai besoin d'un aller-retour avec mon assemblée. Je vais venir avec une position et si ça se trouve, je vais entendre des arguments lors de l'assemblée communautaire que j'ai pas entendu dans ma commune. Donc il me faut une autre réunion pour que les habitants puissent changer d'avis. Il me répond : tu me fais chier, ça va encore retarder les trucs . . . Je lui ai répondu « écoute, un aller-retour si ça retarde de 15 jours c'est le maximum ». Il m'a répondu « d'accord si c'est un sujet qui te tient à cœur c'est accordé ». Il faut dire que

je suis implanté dans le tissu local depuis 25 ans, les gens disent le Claude il est sympa, mais encore une fois ça marche car on est un petit patelin.

Étienne : normalement le maire a deux casquettes, il est représentant des habitants et le représentant de l'Etat, il est le dernier rouage de l'Etat. Tu le sens ça ? Le préfet te donne des consignes ?

Claude : pour l'instant, non, le sous-Préfet est bienveillant, il est déjà venu 2 fois, il m'a accordé des subventions pour l'achat du restaurant, il m'a dit que c'est super que c'est ce qu'il faut faire. Pourtant c'est un macroniste. Pour l'instant je ne sens pas cette tutelle. Et puis aussi on a beaucoup d'autonomie dans une commune, il ne faut pas croire : la politique énergétique, l'autonomie alimentaire, la politique du logement, le cadre de vie, le sport. Pour l'eau on est en syndicat mixte, on gère notre eau sans délégation à Véolia, mais avec des délégués de chaque commune. C'est une régie partagée de 14 communes. L'assainissement y'en a pas c'est l'assainissement non collectif.

Nathanaël : je propose à chacun de revenir vers Claude après, car il faut que les interventions se tiennent, il reste 3 interventions. Merci Pierre puisqu'il faudrait que Michel enchaîne. Dans la salle : sur un plan politique, la commune est-elle de gauche ou de droite ?

Claude : la question se pose pas mais pour vous dire, il y a 60/100 des votes pour le Rassemblement National dans la commune, comme dans presque toutes les petites communes de France. Les gens ne font pas de rapport entre la politique nationale et la politique locale. On s'en fout, on vit ensemble, on prend les décisions ensemble et on est surpris. Dernière anecdote, il y a une dame qui a demandé à ce qu'on installe des caméras de surveillance car il y avait eu des tentatives de cambriolage. J'avais déjà préparé le bon de commande. Mais lors de l'assemblée (on était 40), grande surprise lors du débat le projet est rejeté (35 contre et 5 pour). Lors du débat on a parlé du coût, de l'efficacité (les voleurs mettent de cagoules ...), et une dame a demandé qui regarde les vidéos, je lui ai répondu : le maire, un adjoint et les gendarmes. Elle a dit « moi je suis contre, si je rentre avec quelqu'un d'autre que mon mari j'ai pas envie que ça se sache », et rappelez-vous pendant le COVID quand on allait manger au restau par derrière, si on avait eu les caméras » ... Rigolades.

1 :17 :56 Dans la salle : Claude ton exemple il est admirable, mais je n'appelles pas cela de la démocratie, mais de la communauté humaine. C'est l'antithèse de la démocratie, on est vraiment dans la commune du Moyen-Age. La démocratie pour moi c'est du spectaculaire marchand, on est sûr de l'organisation de la marchandise sur un territoire ; dans la marchandise il y a ce qu'on produit, mais aussi le spectacle, l'informationnel et autre ... tout cela ce n'est que marchandises. Il n'y a pas de marchandises dans ce que tu racontes. On est purement sur une assemblée d'humains, qui habitent un lieu

et qui répondent à leurs propres besoins, on est dans une communauté, on n'est pas dans la démocratie.

Nathanaël : je te propose de prendre des notes, ton discours ressemble à celui de Francis Cousin. Thierry : ce dont il parle c'est la démocratie selon Debord, mais il y a plusieurs définitions, on appelle cela confédéralisme ou démocratie municipale, c'est Proudhon à la suite de Kant qui a réfléchi à ça. Ce que tu fais en local c'est sympa, mais dès qu'on passe à 7 milliards ça devient plus compliqué, c'est ça le problème du confédéralisme, ce n'est pas le même mécanisme en bas et en haut. Ce que vous faites c'est de la démocratie directe, vous pouvez tous vous voir, on peut aller jusqu'à 1000. Au bout d'un moment on arrive plus à s'entendre, ça devient compliqué ; après on peut remplacer cela par un vote électronique, mais à la taille de l'Île de France on peut plus fonctionner comme le village. Le vote électronique c'est aussi compliqué, on ne peut pas voter pour tout donc on délègue, c'est la démocratie représentative. Donc progressivement on passe d'une démocratie directe, ce que vous faites, à une démocratie représentative car on ne peut pas faire tous les dossiers. Au niveau de la ville de Besançon ça se passe comme cela, c'est par quartiers, c'est une assemblée, il y a peu de gens qui viennent, mais au bout d'un moment les 120 000 habitants de Besançon ne peuvent pas discuter ensemble, donc ils envoient des représentants et là on passe de la démocratie directe à la démocratie représentative. Après si tu montes d'un cran, il y a un deuxième problème, plus tu montes, plus il y a des délégués, plus ça devient une pyramide, et on aboutit au système représentatif et étatiste comme en France où toutes les lois sont égales partout, on a un Smic pareil partout en France. La démocratie fédéraliste c'est très bien, mais il y aura un Smic par village, c'est l'avantage de la liberté, mais ça va contre l'égalité. C'est le problème de la liberté, c'est que ça crée de l'inégalité en démocratie comme en économie.

1 :22 :23 Etienne : La démocratie représentative c'est vraiment un piège sémantique, le mot représentant peut vouloir dire maître ou serviteur, le même mot a des sens contraires. Donc la démocratie représentative instituée par les représentants ça crée la domination par le système parlementaire qu'on connaît aujourd'hui, alors que la démocratie représentative écrite par les représentés, ça donne une vraie démocratie avec des représentants qui sont des serviteurs. Dans la salle : Il faut trouver 2 mots différents. Etienne : avant ça s'appelait le gouvernement représentatif, c'est après qu'on a appelé cela démocratie représentative.

1 :23 :35 Vincent B. : ici on est des représentants de la liste Paix et décroissance, on a une certaine expérience de l'élection. Etienne Chouard n'aime pas nécessairement la démarche ni le procédé, sans parler de quelque chose de théorique, il me semble très important d'avoir des retours d'expé-

rience sur les municipalités. Les municipalités c'est quelque chose auquel on ne s'est jamais frotté puisque c'est très personnel. Moi je m'engage dans ma commune, je me fais des ennemis. C'est compliqué. Les élections Présidentielles on n'en parle pas car c'est impossible. Mais ce que je trouve intéressant c'est comment généraliser en France ce genre d'initiatives. Comment avoir un retour d'expérience et appliquer cela dans les petites communes pour une autonomisation. C'est le premier pas avant même d'avoir les constituants. C'est intéresser les gens par le réel.

Claude : pour conclure, je pense qu'on ne se fait pas d'ennemis quand on se présente comme cela, car ça permet aux gens de décider tous ensemble. C'est extrêmement confortable pour un élu. Mon premier mandat c'était dur, celui-là c'est un paradis. Je ne peux pas me faire engueuler, j'exécute la volonté générale. Je ne trouve pas cela dur car j'ai de l'appétence pour cela. Ce qui est dur c'est de ne pas savoir si on a pris la bonne décision. Si quelqu'un vient m'engueuler, je lui dis de s'adresser à 80/100 de ces voisins. Pour l'étendre à d'autres endroits, je peux vous dire qu'il y a 2 ou 3 villages aux alentours qui envisagent sérieusement de faire pareil. Pour monter dans des mandats supérieurs, il faudrait des délégués avec mandats impératifs; je pense que c'est faisable mais ça prendra du temps. Un documentaire est tourné en ce moment, il va sortir avant les municipales pour donner des idées à d'autres villages. C'est l'assemblée qui m'a donné l'autorisation de faire le reportage et de venir ici. J'ai été surpris la plupart des gens ont envie de communiquer. Animateur : si vous avez des questions Claude est là toute la journée. On va enchaîner avec Michel.

2.2 Michel Simonin (Eppoc)

2.2.1 Instituer une procédure d'appel au peuple

1 :27 :12 Michel : le municipalisme libertaire c'est bien mais j'ai l'impression que 90/100 de ce que vivent les gens ne se décide pas au niveau local, mais se décide au-dessus. C'est pour cela que je parle des jurys citoyens tirés au sort pour valider toutes les décisions prises au dessus du local. Ça permettrait de réinstaurer un droit de veto populaire, c'est-à-dire un droit de blocage sur les décisions. Sur le tirage au sort en politique, longtemps objet de moqueries j'en sais quelque chose, jusque dans les années 1990, malgré les milliers de livres écrits sur la démocratie, aucun ne parlait de tirage au sort en politique. En France pas avant 1995, avec le livre fondateur de Bernard Manin, « Principes du gouvernement représentatif ». Avant la révolution Française, Montesquieu et d'autres en parlaient, c'est à partir du 19ème siècle que l'on ne parle plus du tirage au sort en politique. Le dernier

c'était Pierre Leroux, un socialiste en 1848, mais ça n'avait rien donné.

1 :29 C'est revenu dans les années 1980 avec un sociologue allemand, Peter Dienel, qui voulait savoir ce que les gens pensaient avant de réaménager des quartiers. Quand il allait voir les élus, il trouvait que ça n'allait pas, qu'ils n'étaient pas représentatifs. Les assemblées de volontaires non plus. C'est tout à fait empiriquement qu'il a tiré au sort pour avoir une idée de ce que pensaient la majorité des gens. Il a eu l'heureuse formule « si on touille bien dans le pot de confiture, le contenu de la cuillère est exactement identique à celui du pot ». L'échantillon représentatif était utilisé par les sondages depuis longtemps, mais la philosophie politique n'avait pas imaginé pouvoir l'utiliser. Quand on demande aux gens par sondage, ils n'ont pas le temps de réfléchir, ils répètent ce qu'ils ont entendu ou ne savent pas. Alors ce n'était pas venu à l'idée des philosophes d'utiliser l'échantillon représentatif dans le champ politique, pour donner du temps à une portion du peuple pour juger. L'échantillon représentatif c'est un peuple en miniature qu'il serait possible d'informer correctement, pour savoir ce que pense le peuple. C'est un peu comme dans les jurys d'assises qui sont tirés au sort sur les listes électorales. Les jurés entendent le pour et le contre, et ils rendent leur jugement. On pourrait faire la même chose en politique, ça se faisait sous l'antiquité grecque, où il n'y avait pas de différence de procédure entre la justice et la politique. C'était les jurés de l'Héliée, tirés au sort, qui validaient les lois d'Athènes au 4e S avt JC.

Mais depuis 20 ans le sort en politique n'est plus ignoré, il y a eu plus de 1000 conférences de citoyens, soit des jurys citoyens, soit des jurys délibératifs, soit des conférences du consensus . . . il y a plein de noms pour désigner un peu la même chose, puisque le recrutement est le même. C'est par tirage au sort, avec échantillon représentatif des catégories d'âges et socioprofessionnelles, avec indemnités, volontariat... Quand l'idée est arrivée, c'était plutôt en amont de la décision, pour savoir ce que pensaient les gens, Gontcharov a beaucoup écrit dessus, mais ce n'est que de la démocratie participative. Alors qu'il faudrait du tirage au sort plutôt en aval, pour rendre un jugement sur les décisions politiques. Par exemple, si des élus veulent faire un aéroport, il faudrait tirer au sort un échantillon représentatif du peuple, pour discuter et exercer ou non un pouvoir de blocage. Si on fait un échantillon représentatif pour faire ou pas un aéroport, c'est à peu près sûr qu'il ne se fait pas. En effet, la plupart des gens ne prennent pas l'avion ou rarement, tandis que les élus bien davantage, ils sont alors plus facilement pour. Vous pouvez prendre pleins de sujets c'est pareil, vous avez un décalage entre l'élite dite représentative et la population. C'est inscrit dans la procédure même de l'élection, qui veut dire étymologiquement « choix des meilleurs ».

2.2.2 Pour un droit de veto populaire

On répond souvent qu'il faudrait un échantillon représentatif en amont des décisions pour faire émerger la volonté populaire ; c'est plus compliqué et ça ressemblerait plutôt à une « prise de température », avec des élus qui gardent la main. Si c'est en aval, c'est bien plus simple et puissant. C'est une procédure d'appel au peuple comme il y en avait encore dans la constitution de 1793. Aujourd'hui un droit de veto populaire ralentirait les décisions politiques et bloquerait les projets de l'oligarchie productiviste, ce serait déjà beaucoup.

1 :31 La philosophie politique : jusqu'au au 18eme S. la démocratie était directe ou n'était pas. Par exemple la phrase de Rousseau : « toute loi que le peuple n'a pas ratifiée est nulle et non avenue. ». Il faut que le peuple valide les lois, d'une manière ou d'une autre, pour qu'elles soient légitimes. C'est assez sain comme principe, qui vient de loin. Après on n'a plus retenu ce principe. Les constitutions de la période révolutionnaire, c'était Sieyès à la manœuvre et il avait cette formule : « le système représentatif n'accorde absolument aucun rôle au peuple en corps », soit aucun rôle au peuple assemblé. Les constituants des régimes représentatifs en Angleterre et aux Etats-Unis expliquaient aussi qu'il ne faisaient pas une démocratie, mais plutôt une aristocratie représentative. Avant, au Moyen Age, il y avait des assemblées populaires qui décidaient, souverainement jusqu'à l'époque moderne. L'originalité du système représentatif, c'est qu'il n'accorde aucun droit au peuple, si ce n'est désigner ses représentants, ses maîtres, à intervalles réguliers. Dans les périodes précédentes ça pouvait être plus démocratique.

1 :33 :58 Le projet c'est de mettre de la respiration démocratique en donnant un pouvoir au « peuple en corps », soit au « peuple assemblé » dans les institutions. L'idée c'est que le peuple assemblé peut juger. Faire des propositions, peut-être ... mais juger c'est plus facile, comme dans un jury d'assise. Le jury n'a pas à argumenter à la place de la défense et de l'accusation, soit le pour et le contre dans un choix politique à faire ; il doit seulement rendre un avis, départager le pour et le contre, après avoir entendu les experts des deux positions. Personne ne dit que c'est n'importe quoi ce que les jurys rendent comme jugement. Il y a une certaine légitimité de décision, qui vient du temps passé à discuter par un groupe, mais aussi du tirage au sort, qui permet aisément de désigner une portion du peuple. On peut rétorquer que c'est un outil uniquement pour bloquer les décisions de l'oligarchie et que c'est insuffisant, qu'il faudrait que le peuple puisse faire des propositions lui-même etc. ...c'est une position de principe louable et complémentaire, mais moins efficace qu'un droit de veto populaire.

L'existence d'un droit de veto populaire modifierait les choix des élites

représentatives, pour aboutir à de moins mauvaises décisions pour le peuple. Ce serait quand même un changement important si les élus savaient que leurs décisions pourraient être retoquées, même temporairement. Si les projets sont repoussés plusieurs fois par des jurys populaires, lors des scrutins les habitants pourraient s'en rappeler, les élus devront alors s'adapter à une possible sanction populaire en aval de leurs décisions. On peut accorder de l'importance à l'amont de la décision, c'est le référendum d'initiative populaire, c'est complémentaire. Mais on a le problème du temps, comme l'avaient remarqué les anciens grecs. On ne peut pas faire réfléchir tous les jours sur tous les sujets. Ça demande du temps et les gens n'en ont pas tant que cela. Même les suisses qui font des référendums tous les mois, il faut qu'il y ait un minimum de participation. Sinon il y a des effets pervers, les gens vont arrêter de voter, ou alors ça va ressembler à de gros sondages, si les gens n'ont pas de temps pour débattre et réfléchir.

Par exemple la convention citoyenne pour le climat en 2020 : une de leurs propositions, votée à l'unanimité, c'était de passer les autoroutes à 110 km/h. Mais quand les membres de la convention sont arrivés, ils étaient comme 75/100 des français contre le passage de 130 à 110. Le quart qui était pour le 110, ils ont réussi à convaincre les trois quarts qui étaient contre. Si vous faites un sondage, les français veulent pouvoir rouler à 130 km/h., mais si vous faites un jury délibératif ça donne exactement l'inverse. N'importe quel choix politique demande du temps pour en débattre. Mais justement le temps, les gens n'en ont pas, ça épuise maintenant, on n'est plus dans la Grèce antique où les gens avaient l'habitude de débattre, et ça s'est aggravé depuis le Covid. Faire des référendums tous les mois pour la France par exemple, ce n'est pas adapté. Une fois par an pour des français c'est bien. Il faut se placer du point de vue du citoyen. Il veut bien passer du temps à faire de la politique mais pas tout le temps, seulement pour ce qui est important. D'où des problèmes de saisine.

Dans l'architecture institutionnelle, il faudrait à mon avis garder l'élection, c'est peut-être une différence avec Étienne Chouard, car l'élection crée de la légitimité politique, davantage que le tirage au sort. Par exemple, au moyen-âge, des élections étaient organisées au sein des corporations pour faire rentrer les impôts. Le pouvoir royal s'était rendu compte que les impôts rentraient mieux quand les gens avaient élu quelqu'un pour en discuter. L'élection était vue comme une promesse d'obéissance, elle s'est alors répandue à l'époque moderne en remplacement des assemblées populaires, c'est Bernard Manin qui a expliqué tout ça dans son «Principes du gouvernement représentatif».

Étienne Chouard : il y a un autre livre de Yves Sintomer qui s'appelle « petite histoire de l'expérimentation démocratique ». Il présente toutes les

expériences réelles de tirage au sort dans l'histoire de l'Humanité dont la Grèce ancienne fait partie. En fait les humains, partout sur la Terre ont expérimenté le tirage au sort, depuis longtemps et c'est enthousiasmant. C'est très éclairant pour penser un monde nouveau.

2.2.3 Tirer au sort le Sénat

1 :41 : 16 Michel : ce que je propose paraît modeste mais c'est faisable et efficace : un droit de veto populaire en aval des décisions. On pourrait obtenir cela en modifiant la composition des 2^{ème} assemblées, qui existent à tous les niveaux. Exemple : le Sénat au niveau national, le Cese au niveau des Régions, les conseils de développement au niveau des métropoles etc... On peut dire que ces assemblées ont peu de pouvoir, que ça ne changera rien. Mais si on modifie leur composition et leur fonctionnement dans un sens démocratique, cela aura un impact politique. Est-ce que l'assemblée élue va aller 3 fois de suite contre les souhaits exprimés de la population dans une assemblée populaire, surtout si c'est médiatisé correctement ? Tout n'est pas que juridique en politique, il y a aussi des rapports de force à un moment donné. Un professionnel de la politique – ce que crée mécaniquement le système représentatif - ne pourrait pas prendre le risque d'aller contre une volonté populaire si elle était clairement exprimée. Mais justement, dans un régime représentatif, il n'y a pas de volonté populaire clairement exprimée en dehors des élections. Il n'y a pas de jugement populaire possible en aval des décisions, si ce n'est la prochaine élection ou tout sera mélangé ou oublié.

Ce n'est pas si compliqué que cela d'instituer un veto populaire. Dans les 2^{èmes} chambres de contrôle de l'exécutif, il faudrait remplacer les élus, souvent au 2^{ème} degré ou bien cooptés, par des gens tirés au sort. Au niveau national par exemple, il suffirait de modifier la composition du Sénat, pour qu'il soit tiré au sort, en gardant les mêmes prérogatives limitées pour n'effrayer personne, car ce qui compte aussi, c'est le poids politique du « peuple en corps ». Il faudrait que les personnes tirées au sort ne restent qu'un an maximum pour favoriser la rotation et inventer un système de formation car ils vont être débordés par l'inflation législative orchestrée par l'exécutif. Beaucoup de députés votent sans vraiment savoir. Dans la réalité ils sont bien obligés de faire confiance à leur groupe politique, ils ne peuvent pas être bien informés sur tout ce qui se vote. La plupart du temps, ils votent sans vraiment savoir les tenants et aboutissants. Le problème est le même avec des gens tirés au sort.

C'est pourquoi il faudrait donner à ce Sénat populaire la compétence de convoquer des jurys populaires, pour juger à sa place de tels ou tels projets, en aval des décisions. Une portion du peuple, surchargée, n'a pas le temps de

s'informer correctement sur une question ? Elle demande alors à une autre portion du peuple de le faire à sa place. C'est très démocratique et légitime ; ça permettrait une meilleure respiration démocratique et ça renforcerait la légitimité du politique. Encore une fois le principe du système représentatif c'est l'hégémonie, le monopole de l'élection comme seul mode de désignation du politique. Ce qu'il faut remettre en cause c'est d'abord ce monopole de l'élection, pas de la supprimer. Il faudrait qu'il y ait des élus porteurs de projets politiques, mais avec un droit de veto populaire en aval. Au niveau communal c'est moins pertinent car une démocratie directe peut exister comme Claude l'a montré, mais au niveau départemental, régional, national et même européen, à cause du nombre et de la distance, on est obligé de recourir au tirage au sort pour pouvoir défendre les intérêts le peuple.

1 :45 :10 Intervenant : pour les petites communes rurales c'est du contact direct mais pour les communes 15000 habitants et plus c'est du majoritaire. Michel : pour les grosses structures, il faut mettre en place le contrôle populaire par tirage au sort, mais c'est indirect, tout le monde ne participe pas, c'est à tour de rôle. Pour les petites communes, il faut plutôt favoriser la participation directe de tout le monde, faire du municipalisme libertaire.

Intervenant association 3R : je vais enfoncer une porte ouverte mais pour avoir un contre-pouvoir, il y a le RIC révocatoire. Michel : révoquer l'élu oui, mais on reste dans l'élection, la représentation, on ne fait qu'élire et réélire. Même le mandat impératif, c'est re-légitimer le principe représentatif de l'élection.

Arnaud : le RIC révocatoire, s'ils font une connerie, ils se font éjecter. Michel : ça existe aux Etats-Unis par exemple, ailleurs aussi un peu, mais c'est toujours pour la même chose, pour ceux qui piquent dans la caisse. Pour ceux qui ne respectent pas leurs engagements politiques, la procédure de destitution n'aboutit même pas à un vote. C'est l'équivalent de nos poursuites judiciaires mais ça existe. Tandis que le mandat impératif, ça n'existe pas vraiment, c'est comme un idéal. On se fait élire sur un programme et il faudrait l'appliquer à la lettre sinon on est viré ? Mais c'est impossible ! Il y a un côté mythique dans le mandat impératif, qui n'a jamais vraiment existé sur la durée, seulement pendant des moments brefs comme la commune de Paris, où tous les soirs on se faisait une réunion avec le délégué.

D'ailleurs, le mandat impératif et la révocabilité des élus sont évoqués comme remèdes au système représentatif depuis le début - soit plusieurs siècles - sans que rien ne puisse changer et je dirais que c'est normal. Pour que le mandat impératif existe, il faut sans cesse faire des aller-retours avec la base et c'est vu comme une perte de temps dans la « démocratie des modernes », mise en place par la bourgeoisie pour avoir le temps de faire des affaires, et qui repose sur la délégation de pouvoir par l'élection. On

peut répéter « mandat impératif! Révocabilité des élus »!, etc ... mais ça ne risque pas de changer grand-chose au système représentatif. Pour moi c'est de la fumée envoyée pour re-légitimer le principe électif, justifier le monopole de l'élection dans la désignation de représentants, et empêcher ainsi toute « portion du peuple » de rentrer dans les institutions.

Imaginez tout ce qui n'existerait pas s'il y avait eu un droit de veto populaire. Est-ce que les accords de libre échanges seraient passés? Si vous demandez à des gens tirés au sort de réfléchir pour savoir s'ils sont pour ou contre le TAFTA, le Mercosur etc...? C'est réglé d'avance, sorti de l'agenda politique. Les privatisations comme vendre les autoroutes, est-ce qu'un jury populaire l'aurait accepté? Les aéroports etc... imaginez tous les trucs qui ne seraient pas passés avec un jury populaire. Encore une fois, le monopole de l'élection dans la désignation de représentants et l'absence de veto populaire sur les lois et décisions, c'est déterminant. Il y a plein de choix qui auraient été différents s'il y avait eu une procédure d'appel au peuple.

Félix : à Notre Dame des Landes, il y a eu la consultation populaire faite par François Hollande. Avant le référendum, ils ont fait un sondage pour savoir les tendances. J'étais à Notre Dame des Landes, le village d'à côté était plutôt pour l'aéroport et à Notre Dame plutôt contre. Premier bémol, plus le sujet est sensible, plus il peut y avoir en amont une préparation qui formate les gens (vous allez avoir pleins d'emplois ...). S'il y a un jury, comment on le préserve de la propagande? Deuxième bémol, il y a la sûreté de l'Etat, comme une centrale nucléaire, même si quelque chose bloque, la raison d'Etat prévaut.

Michel : le référendum à Notre Dame des Landes et est passé de justesse. Mais il était seulement sur la Loire Atlantique. Ceux qui sont à côté de l'aéroport sont contre et ceux qui sont à 20 km sont pour. On aurait dû faire référendum sur la France entière, comme c'est le contribuable français qui paye sans en profiter, et là ça ne passait pas. Sur la Raison d'Etat, les politiques qui s'assoient sur la volonté populaire tiennent moins longtemps. Pour se faire réélire, ça sera plus difficile si une volonté populaire a été clairement exprimée et qu'elle est connue.

Étienne : malgré la destruction du droit du travail nous avons réélu Macron. Il ne faut pas compter sur l'élection comme sanction, ça ne marche pas.

Pascal : il y a beaucoup de belles théories, de belles discussions, mais je vais revenir un peu sur Terre. L'exemple à l'échelle municipale c'est super. Mais quand on évoque le référendum sur la constitution Européenne, jury populaire ou pas, il y a un éléphant qu'on ne voit pas dans la pièce c'est l'Union Européenne. Monsieur Junker a dit « aucune élection, aucune démocratie ne peut s'opposer au traité européen ». Ça veut dire qu'on essaye

d'aménager la démocratie avant d'abolir la dictature. 80/100 des lois qui passent au Parlement émanent de l'Union Européenne. Et ces lois-là ne sont pas discutables. Sans sortie de l'Europe tout cela est totalement vain.

Nathanaël : il faut sortir de l'Union Européenne pas de l'Europe. C'est un mot important, c'est facile d'être anti-UE et plus difficile d'être anti-européen. Il y a des traités à la con, organisés par les marchands d'argent, les industriels, les multinationales et leurs serviteurs et ça c'est l'UE. Pascal : c'est de la sémantique, ce que je vois c'est qu'on est dans une dictature, toutes les lois comme celles contre le COVID sont décidées par l'Union Européenne, qui elle-même est corrompue et dans les mains des lobbys. Il faut que l'on sorte de ce monstre qui jour après jour nous étrangle et qui jour après jour ressemble de plus en plus à l'Union soviétique. Même avec les Jurys Citoyens, Madame Von Der Leyen, avec les laboratoires elle va décider à notre place.

Intervenant : les mots sont importants, il y a plein de gens (peut-être naïvement) qui sont attachés à l'Europe et à la Paix entre les peuples. Il faut garder l'idée européenne et la distinguer de cette organisation mafieuse qu'est l'UE.

Pascal : c'est quand même énorme, c'est comme si tu disais à la fin de l'Union Soviétique, il ne faut pas cracher sur le communisme. C'est faire croire que l'UE serait aménageable, alors qu'il n'y a plus rien à sauver. C'est comme l'union soviétique, ce n'est pas réformable. Ou l'UE crève ou on va crever avant.

1 :55 :15 Thierry : toutes ces présentations sont intéressantes, chacun à sa marotte. Mais à un moment donner il faut les réunir. On pourrait les réunir en partant du bas, de la démocratie directe de l'assemblée générale, Christian proposait de faire des assemblées générales pour faire des référendums. Faire des assemblées générales pour faire des RIC nationaux. Deuxième niveau avec le tirage au sort, mais c'est encore une démocratie représentative. On tire au sort des gens, une fois qu'ils sont désignés ils vous représentent. Savoir si c'est seulement pour consulter, comme lors de la convention citoyenne pour le climat : on leur a demandé leur avis mais ils n'ont pas décidé. Ça pose une question de légitimité : est-ce que vous avez envie systématiquement d'être dirigé par un groupe de personnes que vous n'avez pas du tout choisi ? On peut imaginer faire du tirage au sort pour désigner des assemblées, mais pas des individus comme un Président de la république. A ATTAC on a fait du tirage au sort et nous sommes tombés sur des personnes peu motivées, ça ne marchait pas. Il faut que les personnes tirées au sort soient motivées et c'est mieux si elles ont réfléchi avant. Le parti sert à réfléchir en amont, il faudrait alors un parti décroissant.

1 :58 :28 Intervenant : ce que tu soulèves c'est comment on s'organise, comment on l'écrit, qui écrit ; l'idée c'est comment on rédige un protocole

pour ne pas se retrouver avec un énième truc qui nous arnaque, mais avec une procédure qui permette de garder la main. Il faut donc réfléchir en amont sur un certain nombre de principes pour qu'on ne perde pas la main et que l'on puisse modifier quand on fait des erreurs. La démocratie c'est le fait de pouvoir se tromper.

Étienne : je voudrais ajouter quelques points. Le système de l'échantillon représentatif est récent, c'est apparu au 20ème siècle. Avant les penseurs, les philosophes, n'avaient pas ce concept pour imaginer une démocratie, pourtant ils intégraient le tirage au sort. Le concept de l'échantillon représentatif permet de reconstituer une mini-société, qui ressemble à la société que l'on veut représenter, mais on y arrive avec du tirage au sort large : il faut environ un millier de personnes -1050 est souvent utilisé - pour avoir les bonnes proportions : hommes et femmes, chômeurs et actifs, riches et pauvres, jeunes et vieux etc.. En fait le tirage au sort va produire une mini société, y compris sur des critères auxquels vous ne pensiez pas. Le tirage au sort va mieux représenter la société qu'aucune autre procédure. Quand on utilise des quotas c'est qu'on a la flemme ou que l'on n'a pas la possibilité de tirer au sort 1000 personnes. Si on veut faire une assemblée de 200 personnes par exemple, il faut utiliser les quotas parce que la loi des grands nombres fonctionne alors moins bien. C'est les commerçants qui ont créé ce concept d'échantillon représentatif, car ils voulaient être sûr qu'il représentait bien leur cible commerciale. Ils avaient un intérêt puissant à ce que ce concept soit juste. On peut leur faire confiance et récupérer ce mécanisme scientifique à des fins politiques. Sur le tirage au sort, je vous ai parlé du livre de Sintomer ; quand vous confiez à un jury tiré au sort de préparer les décisions ou de prendre des décisions dans certains cas, il faudra prendre en compte les cas où le jury aura du mal à se décider. Exemple : le jury a pris une décision mais ça s'est joué à pas grand-chose. Dans ce cas-là, à mon avis, il faut prévoir un recours au peuple. C'est-à-dire que quand ça a été difficile de décider, un référendum est obligatoire, c'est la population qui va trancher et qui va décider. C'est une des solutions qui peut être envisagée en atelier constituant.

Pascal disait : « toutes ces décisions ne valent rien si on reste dans le carcan de l'Union Européenne ». Je suis évidemment d'accord avec cela, mais c'est un deuxième carcan. L'Union Européenne est un mur d'enceinte qui a été construit autour d'une première prison qui était la prison nationale. Nous sommes dans un double prison politique. La constitution nationale qui organise notre impuissance politique et la constitution européenne qui redouble cette impuissance et rend encore plus inaccessible la révision constitutionnelle. Ce qui a rendu possible ce deuxième mur d'enceinte c'est le fait que nous n'avons pas de conseil constitutionnel. Dans la constitution il y a un conseil constitutionnel composé d'élus et d'anciens élus. C'est une bande de

vieux hiboux politiques qui sont tous des ennemis du peuple. Ce sont eux qui ont permis l'abandon de la souveraineté des français et des françaises à l'Union Européenne en 2008. Le vote du congrès qui a adopté la constitution européenne a été rendu possible par le conseil constitutionnel, qui a dit que c'était possible. Quand on réfléchit, dans tous les pays il y a un conseil constitutionnel et ils sont tous oligarchiques. Jamais le conseil constitutionnel n'est tiré au sort. Quand vous allez réfléchir à votre constitution, je pense que pour nous émanciper, si nous écrivons une constitution d'origine citoyenne, l'organe qui va être chargé d'appliquer cette constitution et vérifier qu'elle est bien respectée, cet organe devra être composé de simples citoyens, ça fait partie des choses que vous aurez à écrire.

Question : est-ce qu'ils auront le niveau ? Les citoyens au conseil constitutionnel ?

Etienne : il n'y a pas besoin d'avoir un niveau pour être au conseil constitutionnel. Vous parlez de la compétence ? C'est la même compétence que pour un jury d'assises. Un jury d'assises étudie la loi, compare le comportement à ce qui était prescrit dans la loi. Le conseil constitutionnel vérifie le réel avec ce qui était prescrit, c'est comme un jury d'assises. Il ne faut surtout pas laisser le conseil constitutionnel à des professionnels. La démocratie c'est un régime qui fait attention aux experts. Il faut écouter les experts pour et les experts contre, il faut mettre en scène les conflits. On sait que ces experts vont être portés à décider, ils vont avoir envie de décider. La démocratie c'est de résister et d'affirmer que ce ne sont pas les experts qui décident. On veut les écouter mais une fois qu'on les a écouté on se fait notre opinion. Le groupe des pires ennemis de la démocratie c'est probablement les experts. De bonne foi, ils vont vouloir imposer leur point de vue. Il faut les écouter mais ne pas les laisser décider.

Sur le dépliant des enjeux de la constitution, au verso je fais le procès de l'élection. Ce qui me pose problème avec l'élection, c'est qu'elle est imposée par des élus. Quand c'est nous qui inscrivons les règles de l'élection ça donne quelque chose d'extrêmement différent. Par exemple si j'étais un représentant qui est mon serviteur, c'est d'un seul coup moins problématique. Si au lieu du scrutin uninominal majoritaire à deux tours (qui est le pire scrutin), je choisis le jugement majoritaire par exemple. Ce mode de scrutin permet à chaque électeur de donner une note à chacun des candidats (ventiler des points, mettre des notes négatives ...). A la fin ce ne sont pas les mêmes qui sont élus entre le mode de scrutin actuel (majoritaire uninominal à deux tours) et le mode de scrutin par jugement majoritaire. Avec le scrutin du jugement majoritaire, il ne peut pas y avoir une majorité mécontente du résultat, alors qu'avec le mode de scrutin majoritaire uninominal à deux tours, c'est toujours le cas. La majorité est toujours mécontente du résultat,

car au deuxième tour tu dois voter pour quelqu'un que tu ne voulais pas. Le jugement majoritaire donne moins de ressentiments et de regrets. Nathanaël : je vous propose d'essayer le jugement majoritaire dans un instant.

Étienne : Michel disait qu'il ne faut pas trop embêter les gens avec les référendums, une fois par an c'est suffisant. Sauf ton respect, je pense que ce n'est ni à moi, ni à toi de décider, c'est à nous de décider combien de fois nous voulons être consultés. Je comprends ton argument qui dit que si on a un référendum tous les jours, on ne va plus aller voter. Mais ce n'est pas à toi, ni à moi de décider si c'est tous les mois, tous les ans... Ce que je dis c'est que nous allons, peut-être, préférer un système qui n'est pas démocratique, qui est semi-démocratique, je ne sais pas encore ce que nous allons décider. Le processus constituant devrait être démocratique, c'est à nous de décider comment décider : la fréquence des référendums, les conditions du référendum, la quantité de personnes qui seront tiré au sort... c'est à nous de décider. On va peut-être décider la démocratie directe, peut-être pas. Comment décider du nombre de fois où nous allons être consultés alors que nous ne sommes jamais consultés. Dans ma vie j'ai été appelé deux fois à voter dans un référendum. Nous ne sommes jamais appelés. Pourquoi un référendum une fois par an ?

Michel : la fréquence du référendum ne peut pas être mise dans la constitution. Étienne : par exemple si les citoyens décident que le référendum doit être réalisé à partir d'une initiative citoyenne, le nombre de référendum ne peut pas être décidé en amont. Claude : Par exemple, dans mon village, je ne m'attendais pas du tout à ce qu'il y ait 8 assemblées par an. C'est ce qui a été demandé par les citoyens.

Étienne : quand tu écris une constitution, il faut laisser une marge de décision aux citoyens. Si c'est eux qui écrivent le fonctionnement des élections, les citoyens auront déjà moins à craindre. On pourrait décider une élection qui serait aristocratique pour choisir vraiment les meilleurs. Ça s'appelle l'élection sans candidat. Elle permettrait de décider qui autour de nous serait apte. On connaît tous environ 100 personnes. On connaît tous 2, 3 ou 5 personnes qui nous paraissent bien comme représentants. Vous connaissez ces personnes, ce sont vos proches, ce ne sont pas des candidats qui sont passés à la télévision. Vous pourriez dans les ateliers constituants organiser la sélection de 2, 3 ou 10 personnes ; Ces personnes que nous estimons valeureuses sont désignées comme candidats. Comme ils ne sont pas candidats, il y a une forte chance qu'ils refusent. Dans la réalité, quand des gens sont désignés par beaucoup de personnes, cela les fait changer d'avis et pour rendre service ils vont accepter. Ce ne sera pas la même population que les élus actuels, puisqu'ils ne veulent pas le pouvoir. Si les 64 millions de Français identifient 2,3 ou 4 personnes, ça va peut-être donner 1 ou 2 millions de candidats. Ça va

donner un grand vivier de personnes jugées valeureuses par des gens proches. Et c'est dans ce vivier qu'il faut tirer au sort. Si on laisse les gens refuser, on va se retrouver avec ceux qui ne refusent pas comme les candidats actuels. Si on laisse les personnes désignées comme valeureuses refuser d'être tiré au sort, on va se retrouver avec ceux qui veulent être candidat. Si on décide de forcer à accepter une charge, comment on fait ? Les jury d'assises, on ne vous demande pas votre avis. Ça peut être des mandats courts, par exemple à Athènes c'était 10 jours, parfois 1 jour, le mandat d'un an c'était plus rare.

2.3 Étienne Chouard : le RIC constituant

2.3.1 Sur le tirage au sort

Étienne : donc vous avez été tiré au sort : vous ne pouvez pas refuser mais ce n'est pas long ; vous allez être aidé et vous allez être aimé pour ça. Il faut que le système soit un système pensé par nous-mêmes, que nous aurons écrit nous-mêmes ; nous serons reconnaissants envers ceux qui ont été tirés au sort et qui acceptent alors qu'ils n'étaient pas candidats. A Athènes, on ne leur donnait pas d'argent (ils ont fini par leur donner un peu d'argent, la moitié d'un salaire d'ouvrier je crois), mais on leur faisait des arcs de triomphe, des honneurs, de la reconnaissance qui se voit... Il faut réfléchir à comment on va aider les gens qui ne sont pas candidats à accepter d'exercer un peu de pouvoir, pas longtemps et jamais deux fois de suite, et avec notre aide. - Michel : dans la Grèce antique, il fallait être volontaire ; il y en avait la moitié qui étaient éliminés ; ils étaient « fliqués » en sortie de mandat...

- Étienne : oui, il y avait une reddition des comptes ; bien sûr on en prévoira sûrement. Les tirés au sort sont beaucoup plus faciles à contrôler que des élus. En fait, quand on élit, quand on met en place l'élection, quand vous êtes constituants et que vous dites : « je préfère l'élection parce que je peux choisir », vous choisissez de faire confiance à quelqu'un. Si on l'élit c'est que c'est « le meilleur » et on lui fait confiance. Et donc quand vous faites cela, presque ontologiquement, mécaniquement, vous n'allez pas mettre de contrôles, vous lui faites confiance, ce n'est pas pour lui « mettre des bâtons dans les roues ». Quand vous choisissez l'élection, la plupart du temps vous ne mettez pas de contrôles avec. Alors que quand vous réfléchissez au tirage au sort, vous pensez que ça va être possiblement un « salaud », ou un incompetent, et donc vous allez le contrôler. Ça fait 20 ans que je fais des ateliers constituants : si vous instituez le tirage au sort, je vous prédis que vous allez aussi instituer des contrôles parce que tout le monde y pense. Et à Athènes ils y pensaient, ils savaient qu'ils pouvaient tirer au sort un abruti ou un voleur ou un malhonnête, donc ils les contrôlaient. Et donc

nous allons les contrôler ; donc on n'en aura rien à craindre. Parce qu'il y aura un contrôle avant le mandat (pour savoir s'ils sont capables, s'ils se sont déjà mal comportés, ne sortent pas de prison...). Ensuite on contrôle pendant le mandat, on vérifie ce qu'ils font et à tout moment on peut les virer, par le RIC révocatoire. Puis le contrôle après le mandat : c'est la reddition des comptes. A Athènes, quand quelqu'un avait exercé le pouvoir pendant un an, il fallait ensuite qu'il rende des comptes devant une chambre tirée au sort, qui contrôlait le « tiré au sort »... Ce n'est pas sans fin : les « tirés au sort contrôleurs » n'ont pas besoin d'être contrôlés. Il suffit seulement que les tirés au sort participent au pouvoir, soient nos représentants, et que ceux-ci soient contrôlés par d'autres tirés au sort.

La Constitution : cause de notre impuissance politique actuelle

- Nathanaël : une question se pose : une bonne constitution est une constitution qui se donne les moyens d'être respectée, et concrètement comment on fait ? Parce qu'un énorme reproche, un contre-argument qu'on te sort très souvent, c'est : « c'est bien gentil tout ce que tu dis mais c'est super idéaliste ». Une constitution, on le voit bien, quand il y en a une, le Président fait ce qu'il veut, il s'assied dessus. Le premier flic qui passe, il va dire : « Ouais, la Constitution, mais moi je m'en fous, je passe outre... »

- Étienne : c'est précieux d'avoir cet échange-là, ça permet vraiment de préciser des points importants qui reviennent toujours ; la bonne façon de faire une conférence, c'est de la faire à deux, pour faire un ping-pong sur les questions les plus fréquentes. C'est pas du tout idéaliste ce que je vous dis, c'est la seule idée matérialiste, pragmatique, concrète, afin de changer les choses. C'est tout le reste qui est idéaliste. Quand vous discutez de la décroissance en acceptant de rester en prison politique, c'est ça qui est complètement idéaliste... Vous croyez que vous allez changer quoi, en restant dans une situation où vous n'êtes pas législateurs, et où les multinationales sont législatrices ? Je vous rappelle que l'élection donne le pouvoir aux multinationales. Si vous ne vous en prenez pas à la procédure qui permet aux multinationales de tout extraire de la terre... mais vous ne discutez que des conséquences ! C'est ça qui est idéaliste et en fait complètement poétique, mais pas du tout concret si vous voulez changer les choses. Je peux le dire à des décroissants, mais je pourrais le dire à des écologistes, à des syndicalistes, à tous les militants : notre condition commune de militants c'est d'être des impuissants politique. Nous avons en commun, même si on a des luttes différentes, notre impuissance politique. Et réfléchir non pas seulement à la puissance qui nous manque, mais encore plus précisément au processus constituant qui va rendre possible l'institution de cette puissance politique qui nous manque. C'est ultra concret, ce n'est pas du tout idéaliste. C'est pragmatique, c'est « pratico-pratique ».

2.3.2 Les ateliers constituants

- Étienne : quand je fais des ateliers constituants, je dis « Entraînez-vous à écrire les articles de votre puissance politique, qui instituent... : - Est-ce qu'on veut être représenté ? Il faut que vous répondiez à la question : est-ce que vous voulez des représentants qui soient des maîtres, comme aujourd'hui qui votent et décident tout à votre place ; ou est-ce que vous voulez des serviteurs qui vont vous préparer des lois et c'est vous qui allez les voter ? Qu'est-ce que vous voulez ? Mais c'est à vous de répondre à la question, tous un par un. Ça fera partie du processus de votre entraînement, et du processus constituant, commune par commune, et nation par nation, etc. Donc : est-ce qu'on veut des représentants ? Quel genre de représentants ? - Comment on va les désigner ? Est-ce que vous voulez l'élection ou le tirage au sort ? Et si c'est l'élection, quel mode de scrutin ? Vous voulez le mode de scrutin abominable qui est uninominal majoritaire à deux tours comme aujourd'hui, ou bien est-ce que vous voulez un scrutin intelligent, respectueux de votre volonté, qui permet de nuancer sur les candidats, le jugement majoritaire, ou le vote à points ? Comment voulons-nous désigner nos représentants ? - Quel mandat on leur donne ? Un mandat impératif ? Indicatif ? Ou ça dépend des cas, c'est nous qui allons décider au cas pas cas ? Est qu'ils nous préparent les lois ou est-ce qu'ils votent les lois ? - Comment on les contrôle, comment on les surveille, et comment on les vire quand on n'est pas content ? Comment fonctionne le Référendum révocatoire pour les foutre dehors ? - Comment on garde la main, non seulement sur la révocation mais sur la législation : est-ce que vous voulez pouvoir imposer une loi, que vos représentants ne veulent pas vous donner, par Référendum d'Initiative Citoyenne législatif ? Est-ce que vous voulez avoir le pouvoir d'abroger une loi, que vos représentants veulent vous imposer, par Référendum d'Initiative Citoyenne abrogatoire ? C'est à vous de l'écrire. - Et dernier point, n'oubliez pas c'est le plus important : qui va modifier, qui va réviser la Constitution ? Quand vous vous êtes aperçus que vous avez mis trop de contrôle (on n'arrive pas à avoir de candidats, les gens ne veulent plus exercer le pouvoir...), il va falloir qu'on modifie la Constitution pour alléger ces contrôles. Parce qu'en fait, il y avait tellement peu de contrôles aujourd'hui que par un effet de balancier quand on est devenu constituants on a mis trop de contrôles. Comment allons-nous réviser la Constitution ?

La clé de la souveraineté, c'est le processus constituant populaire

- Etienne : le Référendum d'Initiative Citoyenne constituant, c'est le plus important, et c'est celui que les élus ne vous donneront jamais. Mélenchon et la France Insoumise ont écrit un projet de Référendum d'Initiative Citoyenne qui est très intéressant : ils ont présenté à l'Assemblée un référendum législa-

tif (avec un seuil un peu élevé mais peu importe, ça marcherait), abrogatoire (avec un seuil un peu élevé...) et révocatoire... et ils se sont gardé pour eux le référendum constituant ! Ils ont dit : « par RIC, on peut déclencher l'élection d'une assemblée constituante »... Mais ce n'est pas aux élus d'écrire la Constitution ! Les gens de La France Insoumise, après nous avoir fait trois cadeaux (les RIC législatif, abrogatoire et révocatoire), se sont gardé le moyen (le RIC constituant) de nous les retirer si ça leur chante : s'ils s'aperçoivent que nous exerçons le RIC pour faire des choses qui ne leur plaisent pas, pour abroger les traités... ils vont nous le retirer par la modification de la Constitution qu'ils se sont réservée. La clé de la souveraineté, c'est le processus constituant populaire. Ce sur quoi vous ne devriez jamais négocier, ce n'est pas négociable : c'est à nous d'écrire la Constitution. Si vous acceptez d'élire l'assemblée constituante, si vous laissez des représentants élus écrire la Constitution, je vous prédis - c'est sûr - que les élus constituants écriront la puissance politique des représentants, et ils écriront l'impuissance politique des représentés.

Devenir constituants : s'entraîner dès maintenant à écrire la constitution

- Etienne : donc, de tout ce que je vous dis, le plus important, c'est : il ne faut pas élire l'assemblée constituante. Il faut que vous deveniez, vous, constituants, que vous exigiez d'écrire vous-mêmes, commune par commune, village par village, quartier par quartier, la constitution de votre commune. Et ensuite, en même temps que vous allez réfléchir à ça, vous allez réfléchir à la confédération de communes parce qu'une commune seule ne résiste pas à la multinationale. Il va falloir que vous composiez un corps politique démocratique, un centre avec plus de forces (armée, économique, monétaire) que la commune, mais qui soit sous contrôle des communes. En partant du bas, on fabrique une confédération qui n'a rien à voir avec la fédération européenne qui est partie du haut et dans laquelle la population n'a aucun pouvoir. Si ça part du bas, vous allez construire une confédération à la Proudhon, qui est sous contrôle citoyen. Et ce n'est pas du tout une utopie, ce n'est pas idéaliste, simplement ça se prépare. Le jour où « ça va péter » (et ça va péter, l'histoire des Humains, c'est l'histoire des insurrections), il va y avoir une insurrection et on va foutre Macron dehors, mais il va être remplacé par pire encore... Donc il faut s'en prendre à la tyrannie, c'est-à-dire aux institutions. Et le jour où « ça va péter », si vous ne vous êtes pas entraînés, vous ne serez pas foutus de l'écrire ! [une constitution] Le texte que vous allez écrire dans vos ateliers constituants, ce n'est pas lui qui va être émancipant, ce qui est émancipant c'est votre transformation dans votre tête ; parce que vous êtes en train de devenir un adulte politique quand vous écrivez. On n'a pas besoin d'une constitution, on a besoin de constituants, c'est-à-dire de soldats démocratiques, des gens qui sont conscients, adultes et qui se veulent souve-

rains. C'est une question de volonté, il n'y a rien à exiger, à demander aux autres : il faut que vous vouliez être souverains. Ça veut dire qu'il faut que vous soyez constituants. Et peut-être que vous choisirez une aristocratie, et pas une démocratie directe complète parce que vous ne faites pas confiance à la population, si elle répond aux questions sans les avoir travaillées... Et des jurys citoyens à qui on donne le temps, les moyens de réfléchir, ils nous ressemblent (s'ils sont 1000 personnes, ils composent un échantillon représentatif). Et c'est vrai qu'on peut leur faire confiance pour décider, parce que même si on n'est pas d'accord, mais sans avoir travaillé la question, on sait que eux ont bien travaillé la question. On doit faire attention à la corruption, il faut les mettre en conclave, c'est une assemblée qui est étanche aux corruptions. Il ne faut pas qu'ils puissent aller dîner avec un banquier, comme le faisaient les constituants en Tunisie : ils se sont mis en conclave, la société tunisienne ne les a pas vus travailler, et puis ils se sont triplés leur salaire, et puis ils se sont mis à recevoir les banquiers en secret... c'était foutu ; et ils ont écrit une constitution oligarchique.

2.3.3 Sortir de l' "entre-soi" et être démocrates

Claude : mais Etienne, ton discours, je suis d'accord avec tout... Ce n'est pas qu'il n'est pas audible par les militants, mais je ne vois pas des militants [le] mettre en œuvre. Simplement parce qu'à un moment donné ils vont arriver à un point de blocage : ils auront envie que ce soit leurs idées qui s'imposent. Les militants par essence ne sont pas démocrates puisqu'ils sont dans l'entre-soi - j'ai été militant et je le suis toujours. Pour être démocrate, il faut abdiquer ses idées, et les défendre au sein d'une assemblée dans laquelle tu peux être minoritaire. Et pas seulement dans ton groupe où tout le monde est d'accord parce que là, on ronronne et on invente des grandes théories et des grands modes de fonctionnement entre nous... Mais on ne fera pas la révolution sans l'ensemble du peuple ! Donc pour être démocrate, il faut savoir renoncer, dire : j'accepte de perdre pendant un temps (ou peut-être pour toujours, je n'en sais rien). Mais la société ne changera pas sans cette abdication. Je ne vois pas un groupe militant, quel qu'il soit, être le moteur d'une telle révolution démocratique, je n'y crois pas.

- Etienne : il y a des militants constituants... ils ne sont pas de gauche, pas de droite, ils savent que sur certaines lois ils vont perdre, sur certaines lois ils vont gagner... Quand on est démocrate, on s'attend à cela. Les militants démocrates sont comme toi...

- Claude : si vous saviez ce que j'ai dû abdiquer ! Je peux vous donner un exemple : j'ai milité pendant 25 ans contre l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure. C'était mon combat... Eh bien dans mon assemblée, quand

on a racheté le restaurant, s'est posée la question d'une demande de subvention auprès de l'ANDRA [agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs] qui arrose toutes les communes et toutes les entreprises - c'est de la corruption institutionnalisée. Naturellement, j'étais vent debout contre ça. J'ai défendu mon point de vue dans l'assemblée, ce qui a permis de parler de l'ensemble du sujet d'ailleurs, que les gens ne connaissaient pas, donc c'était super. Mais au final je me suis soumis à la décision prise par l'assemblée (Ils m'ont dit : « C'est eux les corrupteurs, c'est pas nous les corrompus, non seulement on prend le pognon, mais ça nous empêche pas d'être contre »...). A contrecœur, j'ai demandé la subvention et je l'ai obtenue. Pour moi, ça a été une épreuve, mais elle m'a grandi parce que le plus important, c'est la démocratie. Et le plus important, c'est le cheminement des idées. On ne peut pas brutaliser les gens pour leur imposer un point de vue, il faut que ce point de vue soit discuté et débattu dans des assemblées à tous les niveaux. C'est comme ça qu'on arrivera à faire progresser la société, pas en restant dans des groupes d'individus militants, partisans. J'en suis revenu ; c'est dur mais c'est tellement plus satisfaisant que ce que l'on fait. C'est terrible ce que l'on fait en tant que militant, parce qu'on ne gagne jamais, ou très rarement, de temps en temps... mais au final la société ne change pas, on est toujours sous le capitalisme. Pour abattre le capitalisme, je pense qu'il faut le faire avec tous les gens, pas en restant entre nous, mais s'ouvrir...

Échanges d'arguments entre plusieurs participants

- Gérard : imagine-toi qu'il y ait un gars qui te dise : « Pour aider les Ukrainiens, on demande au Conseil municipal qu'il nous verse 500 euros ». Toi, tu vas être opposé, et puis les habitants vont dire qu'il faut les donner. C'est grave ! Comment les gens ont eu les congés payés ? Avec les manifestations ! Il n'y avait pas eu de tirage au sort, ils les ont eus avec la rue, avec la lutte. Nous aussi, on a une responsabilité, et c'est vrai que c'est dur d'élever le niveau...

- Étienne : avec le tirage au sort, on aurait eu bien plus que les congés payés, on aurait eu la fin de l'asservissement des travailleurs. Le tirage au sort aurait mis les travailleurs au pouvoir...

-Thierry : Gérard a raison : la démocratie de la rue, c'est complémentaire. Il faut faire les deux.

- Nathanaël : mais ce n'est pas soit l'un, soit l'autre. C'est complémentaire.

- Gérard : c'est complémentaire... Mais [par la lutte] on peut obtenir des choses. Alors que tu vas dans le mur si les gens t'écoutent, et puis disent qu'il faut quand même verser 500 euros pour acheter un « rafale »... Ca veut dire quoi ?

- Claude : si le niveau de conscience des gens en est là, et que tu n'ar-

rives pas à les convaincre par tes idées progressistes, eh bien le niveau de conscience, il en est là ! Sinon, tu crées de l'aigreur...

- Nathanaël : sinon, tu te positionnes au-dessus des autres, pour dire : « Moi, je suis plus intelligent que vous, vous devez faire ce que je dis ». Ce n'est pas être démocrate...

- Un participant dans la salle : c'est ce qu'ont fait les gens de gauche aux dernières législatives ; ils ont dit : « Les millions de Français qui ont voté RN sont des abrutis »...

En off : plusieurs remarques sur le fait que les manifestations de rue sont de plus en plus ignorées du pouvoir, qu'elles sont devenues inefficaces. Et que si dans le passé il a pu y avoir de grands « combats gagnés » par la rue, comme a pu en connaître Gérard, ce n'est plus d'actualité.

2.4 Le RIC législatif (Yannick Saenger, association 3 R)

Cette intervention fut une expérience démocratique (un mauvais RIC). Elle a permis de présenter le statut sur le référendum d'initiative citoyenne (RIC), de l'expérimenter, et surtout de révéler ce qu'il reste à accomplir. Pendant l'exposé, les participants étaient conviés à écrire sur un post-it une proposition de changement concernant l'éducation.

RIC et Gilets Jaunes Le 17 novembre 2018, les Gilets Jaunes ont manifesté à la suite d'un appel lancé des mois plus tôt sur la taxation du carburant. En effet, le gouvernement proposait d'augmenter la taxation du carburant pour ainsi inciter à réduire la consommation d'essence. À l'époque, les vitesses limites avaient déjà diminué de 90 à 80 km à l'heure sur les routes départementales et les prix des carburants étaient déjà élevés. La mobilisation fut massive et rapidement réprimée. La question de la démocratie a rapidement pris le dessus. En Alsace, une personne a rapporté qu'en Suisse, il y avait un usage d'initiative populaire. En France, cela n'existait pas. Le mouvement des gilets jaunes portait bien d'autres propositions. Mais ce RIC était vu comme l'outil le plus simple, étant la première marche à franchir pour une démocratie plus directe. Les associations ont alors pris le sujet en main pour l'expliquer et le travailler avec la population. La question des modalités du RIC s'est rapidement posée. Il a été demandé à l'époque aux manifestants d'écrire leur vision, ce que beaucoup de groupes de gilets jaunes ont effectué. Pendant le grand débat lancé par le président de la République en réponse aux gilets jaunes, une analyse avait été effectuée par ces associations, à partir des données du site du grand débat, pour alimenter un vrai débat.

Cette période a tout de même connu une victoire, celle d'éviter la priva-

tisation des Aéroports de Paris. En effet, la procédure qui existe en France est le référendum d'initiative partagée, ou plutôt parlementaire. À la suite du grand débat, le président de la République avait annoncé vouloir réduire le seuil à 1 million de signatures pour demander un référendum. Au même moment, plusieurs privatisations se jouaient, dont les Aéroports de Paris. Pendant ce temps s'est lancée une initiative parlementaire pour exiger par RIP l'abandon de cette privatisation. Les gilets jaunes, armés de leur tablette, ont aidé la population à signer cette pétition, dépassant le seuil des 1 million de signatures. Certes, le seuil légal de 4,7 millions n'a pas été atteint, mais le président a dû renoncer à son projet car il aurait été en contradiction avec ses propres engagements. Ainsi, les Aéroports de Paris sont toujours publics aujourd'hui.

Présentation du RIC

Le RIC n'existe pas en France, mais est un outil de démocratie à inventer. Cependant, il existe sous différentes formes dans plusieurs pays dans le monde, comme en Europe : en Suisse, en Italie, au Lichtenstein et bien d'autres pays. Dans ces pays, les possibilités sont différentes. C'est pourquoi ces 3 lettres ne sont pas suffisamment explicites pour le définir en France. La Constitution est le texte juridique le plus haut de la pyramide des normes. Il contient les principes de société, et le fonctionnement de l'État. C'est dans ce cadre que le RIC y trouverait sa place. Les procédures législatives contiennent des étapes d'initiative (dépôt d'un texte juridique souhaité) et de décision (choix de le modifier et de l'accepter). Actuellement. Les initiatives sont des projets de loi quand elles sont lancées par le gouvernement, ou des propositions de loi quand elles viennent des députés ou des sénateurs. La décision se fait soit au Parlement, soit rarement au référendum. Le président de la République peut demander un référendum sur proposition du Premier ministre. Sinon, il existe la procédure du RIP où 20/100 des parlementaires peuvent demander au président de la République l'organisation d'un référendum si elle est soutenue par 10/100 de la population. Un flyer d'explication a été présenté. Le RIC permet à la population d'être force de propositions, ou de bloquer une proposition faite contre son gré, voire de remettre en cause un mandat. Bien qu'il ne soit pas écrit, 4 étapes sont standard : le dépôt, le soutien, le débat et le vote. Dans les faits, la liste de 2 ans de référendums nationaux dans le monde tient en quelques pages.

Plusieurs propositions de loi pour l'instauration du RIC ont été déposées à l'Assemblée nationale, que ce soit par Jean Lassalle, Jean-Luc Mélenchon ou Olivier Marleix, mais aucune d'elles n'a été examinée en séance. Des pétitions ont été déposées sur le site de l'Assemblée nationale et y sont régulièrement remises. Il y a eu 3 passages en commission de loi, mais aucune d'elles n'a permis une mise à l'ordre du jour en séance. Pourtant, en 2022, à l'élection

présidentielle, la majorité des candidats s'est exprimée favorablement pour sa mise en place.

exercice pratique de RIC

Une quinzaine de participants ont rendu les post-it avec une idée dessus. Cette étape correspond au dépôt des initiatives. En pratique, une initiative devrait être un texte juridique prêt à l'emploi. Ici, l'expérience devait pouvoir durer moins d'un quart d'heure et il se pose le problème de savoir écrire un texte juridique.

Si toutes les propositions de référendum étaient automatiquement validées, il faudrait accepter d'en avoir 65 millions si chacun s'y met. Comme ce n'est pas réaliste, il faut procéder à une sélection. L'objectif de la sélection est de se préoccuper des sujets prioritaires par ordre de popularité. Définir la popularité est compliqué. Alors dans l'expérience il a été procédé à une récolte aléatoire. Une personne a tenu derrière l'exposant un panneau avec les post-it collés dessus. L'exposant a attrapé derrière lui 9 de ces post-it. Le RIC a permis à 9 propositions d'avoir une chance d'aboutir, il ne faut pas voir les post-it restants comme des échecs. Ici, nous sommes avant le référendum. Un débat aurait dû avoir lieu sur les 9 questions ouvertes. Dans cette expérience, ce n'était pas possible par manque de temps. Nous avons ici un mauvais fonctionnement. C'est aussi pour cela qu'il ne faut pas laisser les autres écrire le fonctionnement de l'État à sa place. Enfin, le vote s'est déroulé au jugement majoritaire. Chacun a reçu un petit billet de vote avec 10 lignes, correspondant aux 9 questions, plus une ligne pour le statu quo, c'est-à-dire le fait de ne rien changer. Les colonnes correspondaient au jugement possible entre très bien, bien, assez bien, passable, insuffisant et à rejeter. Les participants devaient cocher le jugement qui correspond à chacune des lignes. Le décompte a été réalisé pendant la pause. Il a permis d'établir l'ensemble des profils de mérite avec un graphique de présentation des résultats. Ces résultats ont été présentés à la reprise. Le sujet étant assez technique, il y a eu quelques incompréhensions sur la manière de compter, visible sur le site mieuxvoter.fr